22 JUIN 2023 : TOUTES ET TOUS EN GREVE ET EN RASSEMBLEMENT DEVANT LE MINISTERE POUR DIRE STOP A LA CURE D'AUSTERITE !

L'ensemble de nos fédérations CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO et l'UNSA, représentant le personnel des organismes de Sécurité sociale alertent sur l'augmentation du coût de la vie pour les salariés et la perte d'attractivité des emplois à la Sécurité sociale. Face à cela : un silence assourdissant des pouvoirs publics ! Rien ne bouge !

L'année 2022 s'est soldée par une réponse très partielle à l'augmentation du coût de la vie avec une revalorisation tardive et tronquée de la valeur du point de + 3,5% au 1er octobre 2022 (soit +0,9% en année pleine), ce qui correspond à un décrochage de la masse salariale de 180 millions d'Euros pour une inflation de 5.9 %.

L'année 2023 a quant à elle débuté par un report de la négociation salariale jusqu'à la signature des COG de toutes les branches de la Sécurité sociale ce qui ne devrait pas intervenir avant la fin de l'été prochain.

Par ailleurs, l'ouverture des négociations sur la refonte et la revalorisation des classifications des emplois et des rémunérations des trois conventions collectives n'est prévue qu'en 2024 avec prise d'effet éventuelle en 2025.

Enfin, le régime de la complémentaire santé obligatoire fait récemment l'objet d'une négociation pour rééquilibrer les comptes très affectés et dégradés par entre autres le 100% santé, le « quoi qu'il en coûte Covid » et son report de soins, et par le transfert prégnant de l'Assurance Maladie Obligatoire à l'Assurance Maladie Complémentaire.

Là encore, la tutelle ministérielle n'a pas prévu de fléchage budgétaire pour accompagner l'inflation des frais de santé.

Face à ces constats, nos fédérations et organisations syndicales s'accordent unanimement à dire que :

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat passe par une augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui a minima, tienne compte du niveau d'inflation ;
- Les négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction, doivent être réouvertes avec l'octroi d'une enveloppe budgétaire permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière (la première n'ayant pas été revalorisée depuis près de 20 ans) ;
- Le régime des complémentaires de santé obligatoires se rééquilibre par une répartition de la cotisation 60% Employeur et 40% Salariés avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6% de la masse salariale.

Par ailleurs, nos Fédérations considèrent que le ministère au lieu de reculer l'âge de départ à la retraite et d'augmenter le nombre d'annuités ferait mieux de revaloriser la valeur du point. C'est pourquoi nos Fédérations réaffirment à cette occasion, leur revendication d'abrogation de la réforme des retraites.

Compte tenu de l'urgence de la situation, les fédérations CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO et l'UNSA ont appelé les salariés des organismes de Sécurité à être en grève le 22 juin et à se mobiliser à partir de 14h devant le ministère de la santé et de la prévention et partout où c'est possible en régions.

Une demande de rencontre au ministère a également été effectuée.

A Paris le 19 juin 2023